



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

Non-lieu dans l'affaire Aurore Bergé : le secteur de la petite enfance mérite mieux que l'effacement des responsabilités politiques

Guénange, le 2 juillet 2026 - Le SNPPE prend acte du non-lieu prononcé en faveur de la ministre Aurore Bergé dans l'enquête portant sur des soupçons de faux témoignage devant la commission d'enquête parlementaire consacrée aux crèches.

Mais le SNPPE refuse que cette décision soit utilisée comme un rideau tiré sur les questions de fond.

Un non-lieu n'est pas un blanc-seing politique. Il ne répond pas aux alertes des professionnel·les, aux témoignages des familles, aux enquêtes journalistiques, aux rapports parlementaires, ni aux dérives structurelles d'un secteur où l'argent public finance trop souvent des logiques de rentabilité au détriment de la qualité d'accueil, des conditions de travail et de la sécurité affective des jeunes enfants.

La justice s'est prononcée sur la qualification pénale des faits qui lui étaient soumis. Dont acte. Mais la responsabilité politique, elle, demeure entière.

Ce qui est en cause dépasse une personne. C'est un système d'entre-soi, d'opacité et de proximité avec les représentants du secteur marchand qui continue d'abîmer la confiance. Lorsque des ministres en charge de la petite enfance échangent avec les lobbys des crèches privées, lorsque les arbitrages publics semblent davantage tenir compte des équilibres économiques des gestionnaires que des besoins des enfants et des professionnel·les, **c'est tout le secteur qui est fragilisé.**

Depuis des années, les professionnel·les alertent : sous-effectifs, turn-over, épuisement, pression au remplissage, dégradation des conditions d'accueil, contournement des normes, recours à des personnels insuffisamment qualifiés. Ces réalités ne disparaissent pas parce qu'une procédure pénale se clôture.

Le SNPPE dénonce le signal politique désastreux envoyé aujourd'hui aux professionnel·les de terrain : celles et ceux qui parlent, alertent, témoignent, signalent, doivent encore se battre pour être entendu·es, pendant que les responsabilités institutionnelles se dissolvent dans les procédures.

La petite enfance n'a pas besoin d'une nouvelle opération de communication. Elle a besoin de transparence, de contrôle, de moyens et d'une rupture claire avec la marchandisation de l'accueil du jeune enfant.

Le SNPPE demande :

- la publication transparente des rencontres entre les ministères compétents et les représentants des groupes privés lucratifs de crèches ;
- un encadrement strict des relations entre pouvoirs publics et lobbys du secteur ;
- le renforcement effectif des contrôles PMI, CAF, DREETS et services de l'État ;
- la publication intégrale et transparente des rapports de l'IGAS concernant les groupes de crèches contrôlés, sans occultations empêchant la compréhension des responsabilités, à l'image du rapport relatif à La Maison Bleue rendu largement illisible par son caviardage ;
- un plan national de revalorisation salariale et de qualification des professionnel·les ;
- la sortie progressive des logiques de rentabilité dans l'accueil du jeune enfant ;
- une réforme du financement des modes d'accueil plaçant enfin la qualité, les conditions de travail et les droits des enfants au centre.

Le SNPPE le rappelle avec force : **accueillir un jeune enfant n'est pas un marché. C'est une mission d'intérêt général.**

Les professionnel·les de la petite enfance n'attendent pas que l'on classe les dossiers. Elles et ils attendent que l'État prenne enfin ses responsabilités.